

Conditions et tarifs de location

Auditoire Narbel

5^e étage du Palais de Rumine

Conditions

1. Les activités du musée de zoologie priment sur toute autre réservation.
2. Les utilisations externes sont prioritairement réservées :
 - aux autres utilisateurs du Palais de Rumine,
 - aux sociétés et associations ayant un rapport avec la zoologie ou les sciences naturelles en général,
 - aux autres services de l'Etat de Vaud,
 - à l'UNIL et aux autres centres de formation.
3. La consommation de boissons et de nourriture est interdite dans l'auditoire, hormis de l'eau pour les intervenant-es.
4. Le musée ne prend pas en charge la signalétique propre à votre événement.
5. Sont normalement exclus de toute location les partis politiques et les groupements religieux.

Equipement de la salle (photos au verso)

- Gradins pouvant contenir maximum 60 pers
- Beamer et écran de projection
- Matériel de sonorisation
- Micro sans fil et trépied
- Lecteur DVD
- **OrdinateurPC portable** à disposition, déjà connecté au beamer et avec une bonne connexion internet (merci d'amener votre clé USB)

A) Location en semaine, durant les heures d'ouverture du musée (mardi au vendredi, 10h-17h)

- lorsque aucune aide technique n'est nécessaire (pas d'utilisation du multimédia) ou lorsque la technique est assurée par un collaborateur du musée assistant à l'événement, le prix de location est de Fr. 50.- par heure ou fraction d'heure d'utilisation ;
- lorsque le locataire doit faire appel à un technicien du musée, le prix de location est de Fr. 75.- par heure ou fraction d'heure d'utilisation.

Ce prix comprend, la préparation de la salle et des équipements, l'explication des données techniques (lumières, beamer) et le rangement de la salle. Un wifi gratuit est à disposition : se connecter à **VD-public**.

B) Location le week-end ou entre 17h et 22h

- Le prix de location est de Fr. 100.- par heure ou fraction d'heure d'utilisation, de 110.- entre 20h et 22h.
- Le prix comprend, la préparation de la salle et des équipements, l'explication des données techniques (lumières, beamer), le rangement de la salle, l'ouverture, la surveillance, la fermeture ainsi que la gestion des alarmes des salles d'exposition. Le gardiennage étant assuré par des étudiant-es, l'auditoire n'est accessible qu'à leur arrivée, soit 15 minutes avant le début de l'événement. Si vous avez besoin de plus de temps, merci de le préciser à l'avance.
- Des exemptions ou des réductions de frais sont possibles en fonction des moyens financiers du locataire. Elles font l'objet d'une négociation préalable avec le musée de zoologie. Les associations et sociétés dont le siège est au musée de zoologie sont exemptées de frais de location.

Photos de l'auditoire



Mise à jour du règlement : juin 2021